



Poitiers le 1^{er} avril 2021.

Mesdames, Messieurs les DDEEN de la Vienne,

Mesdames, Messieurs les candidats DDEEN,

Bonjour à toutes et tous,

Dès janvier, nous avons été invités à renouveler ou à poser notre candidature.

Notre mission quadriennale prenant fin le 31 août 2021, certains d'entre nous, ne souhaitent ou ne peuvent pas poursuivre. Ils ont cherché et assez souvent trouvé des candidats pour leur succéder.

Chacun donne comme il peut, le temps qu'il peut. Nous les remercions et espérons les revoir si possible, lors de notre Assemblée Générale, dont la date reste à fixer mais qui devrait avoir lieu fin juin/début juillet.

Le recrutement reste d'actualité sachant que, dans notre département, à peine plus d'une école sur deux bénéficie d'un DDEEN. N'arrêtons pas nos efforts.

Après validation par le conseil d'administration de l'Union Départementale, nous avons transmis l'ensemble des dossiers à l'Inspection Académique qui a sollicité l'avis des Inspecteurs de l'Éducation Nationale.

Une liste de 83 candidatures a été présentée au CDEN du 23 mars. Quelques-unes n'étant pas totalement finalisées (17 à ce jour) seront présentées au CDEN de juin.

Malgré de nombreux départs, nous dépasserons alors le nombre de DDEEN désignés en 2017. Cependant ce nombre est insuffisant. Au cours de ces années, nous avons déposés des nouvelles candidatures à chaque CDEN. Il nous faut poursuivre ainsi. Parfois une discussion peut éveiller la curiosité chez une personne à laquelle nous n'avions pas pensé. Parlons autour de nous de notre engagement, de notre intérêt et de notre plaisir à être DDEEN.

Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale va maintenant désigner par arrêté tous les **DDEEN à compter du 1^{er} septembre 2021**.

L'organisation est définie par les textes (Code de l'éducation, section 5 Art D241-24 à D241-35). Au cours de cette année nous avons pris le temps de les relire et de vérifier l'adéquation avec notre fonctionnement départemental. Cela s'est fait en lien permanent avec les responsables et les services de l'Inspection Académique. C'est ainsi qu'il nous a été demandé de fournir un extrait B3 de casier judiciaire.

Afin de mettre en conformité l'organisation départementale des DDEN au regard des textes qui manquent de précision, et avant notre prise de fonction le 1^{er} septembre 2021, et bien sûr, comme vous l'imaginez, en fonction de la situation sanitaire, Monsieur Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale réunirait les DDEN qui forment la délégation départementale. L'Union Départementale de la Vienne assurerait, comme elle le fait depuis qu'elle existe, le fonctionnement de la délégation.

Ainsi, à partir de la réception de l'arrêté, et comme à chaque renouvellement quadriennal, en tant qu'Union Départementale des DDEN, nous adresserons les lettres d'affectation (à compter du 1^{er} septembre 2021) à chaque DDEN ainsi qu'aux directions des écoles et aux maires des communes concernées.

Nous souhaitons poursuivre voire amplifier ce fonctionnement collectif et partagé qui nous permet d'exercer notre mission en mettant en commun nos constats, difficultés, propositions, informations. N'hésitez pas à nous contacter pour transmettre ou solliciter ou simplement échanger.

Même si nous avons pu travailler en visioconférence et par téléphone, nous espérons nous retrouver au plus vite dans un échange convivial qui nous manque.

Bien cordialement.

Pierre Vallat

Président



pvallat2@gmail.com

07.82.06.78.39

Marie-Josèphe Courtois,

Vice-présidente

Chargée des relations avec les DDEN



mariejocouDDENVienne@orange.fr

06.20.44.55.94